



DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU LAUTRECOIS - PAYS D'AGOUT

Séance du 5 mars 2024

L'an deux mille vingt-quatre et le cinq mars à vingt heures trente, le conseil communautaire s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Thierry BARDOU.

PRESENTS : MM AYRAL - COLOMBIER - GALZIN - VIALA D. - MME AJCHENBAUM - ARMENGAUD - KAZIMIERCZAK - VALERO - MMES BONNASSIEUX - FADDI - FRANCES (Suppléante) - RABOU - MM BARBERA - BOUTIE - BRESSOLLES - CURETTI - GARDELLE - GAYRAUD - LAROCHE - MONTAGNE - MOULET - NUNES - OURCET - RAMUSCELLO - RICARD - VANDENDRIESSCHE - VIALA B.

M. ALBERT a donné procuration à M. GALZIN.

N° 2024/22

**Objet : Finances : Détermination et affectation du résultat de l'exercice 2023
sur la gestion de l'exercice 2024**

Monsieur le Président informe les membres de l'Assemblée que suite à l'approbation du Compte Administratif 2023, les besoins en investissement de chaque Budget ont été évalués et il s'avère qu'il est nécessaire d'affecter une partie du résultat de l'exercice 2023 sur la gestion de l'exercice 2024.

Pour le Budget Principal, les besoins de la section d'investissement sont évalués selon le schéma ci-dessous :

Déficit d'investissement cumulé au 31/12/2023	=	270 167,85 €	(D1)
Restes à réaliser Chapitre 21	=	1 442,12 €	
en dépense Chapitre 23		2 597,29 €	
au 31/12/2023 Divers			
	Total =	4 039,41 €	(D2)
TOTAL DES DEPENSES A FINANCER (D1+D2)	=	274 207,26 €	(D4)
Excédent d'investissement cumulé au 31/12/2023	=	0,00 €	(R1)
Restes à réaliser Chapitre 10	=	0,00 €	
en recette Chapitre 13	=	0,00 €	
au 31/12/2023 Chapitre 16	=	0,00 €	
Divers	=	0,00 €	
	TOTAL =	0,00 €	(R2)
TOTAL DES RECETTES (R1+R2)	=	0,00 €	(R4)
BESOIN DE FINANCEMENT (D4-R4)	=	274 207,26 €	
Après avoir constaté le résultat de fonctionnement au 31/12/2023			
Résultat comptable de l'exercice 2023 (C/12)	=	208 052,61 €	
Résultat antérieur reporté (C/110 + C119)	=	1 485 711,09 €	
RESULTAT CUMULE A AFFECTER	=	1 693 763,70 €	
Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :			
Excédent de fonctionnement capitalisé à inscrire au C/1068 du budget 2024	=	274 207,26 €	
Report à nouveau (C/11 de la balance) à inscrire ligne 002 du budget 2024	=	1 419 556,44 €	

Pour le Budget Annexe Ordures Ménagères, les besoins de la section d'investissement sont évalués selon le schéma ci-dessous :

Déficit d'investissement cumulé au 31/12/2023	=		0,00 €	(D1)
Restes à réaliser Chapitre 21	=		0,00 €	
en dépense Chapitre 23			0,00 €	
au 31/12/2023 Divers			0,00 €	
	Total =		0,00 €	(D2)
TOTAL DES DEPENSES A FINANCER (D1+D2)	=		0,00 €	(D4)
Excédent d'investissement cumulé au 31/12/2023	=		363 291,78 €	(R1)
Restes à réaliser Chapitre 10	=		0,00 €	
en recette Chapitre 13	=		0,00 €	
au 31/12/2023 Chapitre 16	=		0,00 €	
Divers	=		0,00 €	
	TOTAL =		0,00 €	(R2)
TOTAL DES RECETTES (R1+R2)	=		363 291,78 €	(R4)
BESOIN DE FINANCEMENT (D4-R4)	=		0,00 €	
Après avoir constaté le résultat de fonctionnement au 31/12/2023				
Résultat comptable de l'exercice 2023 (C/12)	=		290,70 €	
Résultat antérieur reporté (C/110 + C119)	=		123 422,86 €	
RESULTAT CUMULE A AFFECTER	=		123 713,56 €	
Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :				
Excédent de fonctionnement capitalisé à inscrire au C/1068 du budget 2024	=		0,00 €	
Report à nouveau (C/11 de la balance) à inscrire ligne 002 du budget 2024	=		123 713,56 €	

Pour le Budget Annexe Voirie, les besoins de la section d'investissement sont évalués selon le schéma ci-dessous :

Déficit d'investissement cumulé au 31/12/2023	=		616 927,43 €	(D1)
Restes à réaliser Chapitre 21	=		0,00 €	
en dépense Chapitre 23	=		0,00 €	
au 31/12/2023 Divers	=		0,00 €	
		Total	= 0,00 €	(D2)
TOTAL DES DEPENSES A FINANCER (D1+D2)	=		616 927,43 €	(D4)
Excédent d'investissement cumulé au 31/12/2023	=		0,00 €	(R1)
Restes à réaliser Chapitre 10	=		0,00 €	
en recette Chapitre 13	=		0,00 €	
au 31/12/2023 Chapitre 16	=		0,00 €	
Divers	=		0,00 €	
		TOTAL	= 0,00 €	(R2)
TOTAL DES RECETTES (R1+R2)	=		0,00 €	(R4)
BESOIN DE FINANCEMENT (D4-R4)	=		616 927,43 €	
Après avoir constaté le résultat de fonctionnement au 31/12/2023				
Résultat comptable de l'exercice 2023 (C/12)	=		373 083,54 €	
Résultat antérieur reporté (C/110 + C119)	=		79 017,31 €	
RESULTAT CUMULE A AFFECTER	=		452 100,85 €	
Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :				
Excédent de fonctionnement capitalisé à inscrire au C/1068 du budget 2024	=		452 100,85 €	
Report à nouveau (C/11 de la balance) à inscrire ligne 002 du budget 2024	=		- 0 €	

Pour le Budget Annexe ALSH, les besoins de la section d'investissement sont évalués selon le schéma ci-dessous :

Déficit d'investissement cumulé au 31/12/2023	=		0,00 €	(D1)
Restes à réaliser Chapitre 21	=		0,00 €	
en dépense Chapitre 23			0,00 €	
au 31/12/2023 Divers			0,00 €	
	Total =		0,00 €	(D2)
TOTAL DES DEPENSES A FINANCER (D1+D2)	=		0,00 €	(D4)
Excédent d'investissement cumulé au 31/12/2023	=		8 251,64 €	(R1)
Restes à réaliser Chapitre 10	=		0,00 €	
en recette Chapitre 13	=		0,00 €	
au 31/12/2023 Chapitre 16	=		0,00 €	
Divers	=		0,00 €	
	TOTAL =		0,00 €	(R2)
TOTAL DES RECETTES (R1+R2)	=		8 251,64 €	(R4)
BESOIN DE FINANCEMENT (D4-R4)	=		0,00 €	
Après avoir constaté le résultat de fonctionnement au 31/12/2023				
Résultat comptable de l'exercice 2023 (C/12)	=		2 544,12 €	
Résultat antérieur reporté (C/110 + C119)	=	-	830,23 €	
RESULTAT CUMULE A AFFECTER	=		1 713,89 €	
Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :				
Excédent de fonctionnement capitalisé à inscrire au C/1068 du budget 2024	=		0,00 €	
Report à nouveau (C/11 de la balance) à inscrire ligne 002 du budget 2024	=		1 713,89 €	

Pour le Budget Annexe Crèches, les besoins de la section d'investissement sont évalués selon le schéma ci-dessous :

Déficit d'investissement cumulé au 31/12/2023	=		0,00 €	(D1)
Restes à réaliser Chapitre 21	=		0,00 €	
en dépense Chapitre 23			0,00 €	
au 31/12/2023 Divers			0,00 €	
	Total =		0,00 €	(D2)
TOTAL DES DEPENSES A FINANCER (D1+D2)	=		0,00 €	(D4)
Excédent d'investissement cumulé au 31/12/2023	=		21 941,91 €	(R1)
Restes à réaliser Chapitre 10	=		0,00 €	
en recette Chapitre 13	=		0,00 €	
au 31/12/2023 Chapitre 16	=		0,00 €	
Divers	=		0,00 €	
	TOTAL =		0,00 €	(R2)
TOTAL DES RECETTES (R1+R2)	=		21 941,91 €	(R4)
BESOIN DE FINANCEMENT (D4-R4)	=		0,00 €	
Après avoir constaté le résultat de fonctionnement au 31/12/2023				
Résultat comptable de l'exercice 2023 (C/12)	=	-	8 509,61 €	
Résultat antérieur reporté (C/110 + C119)	=		1 004,24 €	
RESULTAT CUMULE A AFFECTER	=	-	7 505,37 €	
Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :				
Excédent de fonctionnement capitalisé à inscrire au C/1068 du budget 2024	=		0,00 €	
Report à nouveau (C/11 de la balance) à inscrire ligne 002 du budget 2024	=	-	7 505,37 €	

Pour le Budget Annexe Office de Tourisme, les besoins de la section d'investissement sont évalués selon le schéma ci-dessous :

Déficit d'investissement cumulé au 31/12/2023	=		0,00 €	(D1)
Restes à réaliser Chapitre 21	=		0,00 €	
en dépense Chapitre 23			0,00 €	
au 31/12/2023 Divers			0,00 €	
	Total =		0,00 €	(D2)
TOTAL DES DEPENSES A FINANCER (D1+D2)	=		0,00 €	(D4)
Excédent d'investissement cumulé au 31/12/2023	=		15 683,21 €	(R1)
Restes à réaliser Chapitre 10	=		0,00 €	
en recette Chapitre 13	=		0,00 €	
au 31/12/2023 Chapitre 16	=		0,00 €	
Divers	=		0,00 €	
	TOTAL =		0,00 €	(R2)
TOTAL DES RECETTES (R1+R2)	=		15 683,21 €	(R4)
BESOIN DE FINANCEMENT (D4-R4)	=		0,00 €	
Après avoir constaté le résultat de fonctionnement au 31/12/2023				
Résultat comptable de l'exercice 2023 (C/12)	=		18 884,32 €	
Résultat antérieur reporté (C/110 + C119)	=	-	551,20 €	
RESULTAT CUMULE A AFFECTER	=		18 333,12 €	
Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :				
Excédent de fonctionnement capitalisé	=		0,00 €	
à inscrire au C/1068 du budget 2024				
Report à nouveau (C/11 de la balance)	=		18 333,12 €	
à inscrire ligne 002 du budget 2024				

Pour le Budget Annexe Réseau d'Écoles, les besoins de la section d'investissement sont déterminés selon le schéma ci-dessous :

Déficit d'investissement cumulé au 31/12/2023	=	0,00 €	(D1)
Restes à réaliser Chapitre 21	=	0,00 €	
en dépense Chapitre 23		0,00 €	
au 31/12/2023 Divers		0,00 €	
Total	=	0,00 €	(D2)
TOTAL DES DEPENSES A FINANCER (D1+D2)	=	0,00 €	(D4)
Excédent d'investissement cumulé au 31/12/2023	=	241,76 €	(R1)
Restes à réaliser Chapitre 10	=	0,00 €	
en recette Chapitre 13	=	0,00 €	
au 31/12/2023 Chapitre 16	=	0,00 €	
Divers	=	0,00 €	
TOTAL	=	0,00 €	(R2)
TOTAL DES RECETTES (R1+R2)	=	241,76 €	(R4)
BESOIN DE FINANCEMENT (D4-R4)	=	0,00 €	
Après avoir constaté le résultat de fonctionnement au 31/12/2023			
Résultat comptable de l'exercice 2023 (C/12)	=	1 460,48 €	
Résultat antérieur reporté (C/110 + C119)	=	7 919,50 €	
RESULTAT CUMULE A AFFECTER	=	9 379,98 €	
Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :			
Excédent de fonctionnement capitalisé à inscrire au C/1068 du budget 2024	=	0,00 €	
Report à nouveau (C/11 de la balance) à inscrire ligne 002 du budget 2024	=	9 379,98 €	

Pour le Budget Energies Renouvelables, les besoins de la section d'investissement sont évalués selon le schéma ci-dessous :

Déficit d'investissement cumulé au 31/12/2023	=		0,23 €	(D1)
Restes à réaliser Chapitre 21	=		0,00 €	
en dépense Chapitre 23			0,00 €	
au 31/12/2023 Divers			0,00 €	
	Total =		0,23 €	(D2)
TOTAL DES DEPENSES A FINANCER (D1+D2)	=		0,23 €	(D4)
Excédent d'investissement cumulé au 31/12/2023	=		0,00 €	(R1)
Restes à réaliser Chapitre 10	=		0,00 €	
en recette Chapitre 13	=		0,00 €	
au 31/12/2023 Chapitre 16	=		0,00 €	
Divers	=		0,00 €	
	TOTAL =		0,00 €	(R2)
TOTAL DES RECETTES (R1+R2)	=		0,00 €	(R4)
BESOIN DE FINANCEMENT (D4-R4)	=		0,00 €	
Après avoir constaté le résultat de fonctionnement au 31/12/2023				
Résultat comptable de l'exercice 2023 (C/12)	=	-	169,82 €	
Résultat antérieur reporté (C/110 + C119)	=		1 657,32 €	
RESULTAT CUMULE A AFFECTER	=		1 487,50 €	
Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :				
Excédent de fonctionnement capitalisé	=		0,23 €	
à inscrire au C/1068 du budget 2024				
Report à nouveau (C/11 de la balance)	=		1 487,27 €	
à inscrire ligne 002 du budget 2024				

Pour le Budget annexe Aquaval, les besoins de la section d'investissement ci-dessous :

Déficit d'investissement cumulé au 31/12/2023 =		26 443,55 €	(D1)
Restes à réaliser Chapitre 21 =		0,00 €	
en dépense Chapitre 23 =		0,00 €	
au 31/12/2023 Divers =		0,00 €	
Total =		0,00 €	(D2)
TOTAL DES DEPENSES A FINANCER (D1+D2) =		26 443,55 €	(D4)
Excédent d'investissement cumulé au 31/12/2023 =		0,00 €	(R1)
Restes à réaliser Chapitre 10 =		0,00 €	
en recette Chapitre 13 =		0,00 €	
au 31/12/2023 Chapitre 16 =		0,00 €	
Divers =		0,00 €	
TOTAL =		0,00 €	(R2)
TOTAL DES RECETTES (R1+R2) =		0,00 €	(R4)
BESOIN DE FINANCEMENT (D4-R4) =		26 443,55 €	
Après avoir constaté le résultat de fonctionnement au 31/12/2023			
Résultat comptable de l'exercice 2023 (C/12) =		1 498,49 €	
Résultat antérieur reporté (C/110 + C119) =		653 972,99 €	
RESULTAT CUMULE A AFFECTER =		655 471,48 €	
Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :			
Excédent de fonctionnement capitalisé =		26 443,55 €	
à inscrire au C/1068 du budget 2024 =		3 500,00 €	
à inscrire au C/1064 du budget 2024 =		625 527,93 €	
Report à nouveau (C/1.1 de la balance) =			
à inscrire ligne 002 du budget 2024 =			

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté, à l'unanimité :

- accepte la détermination et l'affectation du résultat de l'exercice 2023 sur la gestion de l'exercice 2024 pour le budget principal et les différents Budgets Annexes (Ordures Ménagères, Voirie, ALSH, Crèches, Office de Tourisme, Aquaval, Réseau d'Ecoles, Energies renouvelables), comme indiquées ci-dessus,
- autorise Monsieur le Président à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.
Pour copie conforme.

Le Président,
Thierry BARDOU



Le secrétaire de séance,
Judith AJCHENBAUM